

La Défense, le 3 juillet 2015



Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie

Madame la Ministre du Logement, de l'Égalité des
Territoires et de la Ruralité

Objet : Recours sur les irrégularités du Comité Technique Ministériel du 2 juillet 2015
Réf : VT/2015/47

Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,
Madame la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité,

Les concertations dans vos ministères sont actuellement très difficiles du fait de l'acuité des sujets qui impactent fortement les personnels. La CFDT y prend toute sa part et s'attelle chaque jour à obtenir des avancées au travers d'un dialogue social que nous souhaitons de qualité.

Le CTM était convoqué le 2 juillet 2015.

Après constatation du quorum requis, le président du CTM, F.Rol-Tanguy a ouvert la séance.

Les déclarations préalables des différentes organisations syndicales représentatives étant lues, cinq d'entre elles ont décidé de quitter la séance.

Seule la CFDT est restée pour siéger.

Le secrétaire général a, alors, décidé, à notre stupéfaction, de ne pas tenir ce comité, et ce, au mépris de la réglementation (décret 2011-184 du 15 février 2011 et notamment, l'article 46). En outre, il a précisé vouloir « reconvoquer » un CTM du fait du départ, en cours de réunion, de certaines organisations syndicales.

De tels agissements sont pour le moins légers et contestables de la part d'un haut fonctionnaire qui se doit d'afficher publiquement neutralité et respect de la réglementation.

Ce déni de notre représentativité est inacceptable et insultant envers les agents que nous représentons.

En outre, nous venons de recevoir, ce jour, une convocation pour un « nouveau » CTM, le 16 juillet et nous constatons qu'un point de l'ordre du jour du 2 juillet concernant le RIFSEEP a purement et simplement disparu alors que l'article 34 du décret précité relatif aux comités techniques précise que ceux-ci sont consultés sur les projets de textes relatifs aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents.

Il est inadmissible pour la CFDT, soucieuse de la qualité du dialogue social et du respect strict des textes, d'assister à un tel simulacre de concertation de la part de votre représentant dans cette instance.

Force est de constater que l'esprit de votre instruction conjointe du 16 juin 2015 sur les nouvelles modalités du dialogue social dans vos ministères a bien du mal à être compris par votre secrétaire général.

Nous vous demandons officiellement de saisir vos services afin qu'ils nous transmettent très rapidement le procès-verbal du CTM du 2 juillet avec sa bande audio afin que nous puissions examiner tous les moyens de recours possibles.

Nous sommes naturellement à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer pour tout éclairage sur ces décisions ineptes qui ne respectent pas les règles du dialogue social instaurées dans nos ministères et dans l'ensemble de la Fonction publique.

Je vous prie de croire, Mesdames les Ministres, à l'assurance de ma considération respectueuse.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT

Signé

Véronique Thys